



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11031</b>	De <b>M. Mickaël Bouloux</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> >Importation illégale de chiots	<b>Analyse</b> > Importation illégale de chiots.
Question publiée au JO le : <b>05/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'importation illégale de chiots en provenance d'Europe de l'Est. Illégalement importés, ces animaux sont élevés dans des conditions qui ne peuvent être contrôlées, notamment au regard des normes vétérinaires, qu'il s'agisse de la santé des chiots ou des actes de maltraitance dont ils sont parfois victimes. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour lutter contre ce type de trafics.